dité doit être réglé entre 4 et 6 pour 100 de leur poids.

L'acide chlorhydrique est chassé, après épaillage, par un courant d'air chaud, également sous pression, qui dirige le gaz à travers un second appareil, préalablement chargé de fibres à échardonner, de manière à économiser le temps et le gaz désagrégeant.

DES ORIGINES DE LA SOIE

Suite. — Voir le *Journal de Roubaix* du 5 janvier

Nous voici amenés à examiner une très intéressante question, soulevée de nos jours et sur laquelle la lumière paraît se faire de plus en plus.

Dans les écrits d'Aristote qui nous sont parvenus, on trouve la mention d'un ver à soie de l'île de Cos, si célèbre par son Ecole médicale. Dans le *Traité des animaux* (liv. V. chap. XIX), il est question d'un grand ver qui porte des espèces de cornes, qui se métamorphose en chenille, puis devient bombyle, et enfin chrysalide, le tout en l'espace de six mois. Des femmes dévident la soie de cet animal et en font des tissus. Pamphile passe pour avoir inventé cette industrie dans l'île de Cos. Au milieu d'erreurs, dont la plus complète est de donner à la chenille un ver pour origine au lieu du papillon reconnaissable ici aux cornes ou antennes, on voit nettement qu'au IVe siècle avant notre ère, et aussi avant l'introduction de la soie orientale asiatique, le philosophe de Stagyre, l'ancien précepteur d'Alexandre, connaissait les métamorphoses d'un insecte séricigène d'une île de l'archipel grec. Les auteurs latins et surtout les poëtes fournissent de fréquentes allusions à la soie de Cos ; ainsi Varron, Ovide, Properce, Tibulle et Horace. Les tissus de Cos sont désignés sous le nom de *Coa vestes* ou de *Coa*, tout simplement. C'est Pline qui donne le plus de détails sur cette matière ; il renferme des inexactitudes et même des fables, cependant il mérite une sérieuse attention. Fidèle à son rôle de compilateur, Pline reproduit Aristote, de plus, il donne au ver l'île de Ceos, au lieu de Cos, pour patrie ; il en distingue une soie d'origine assyrienne. Puis il revient à Cos. Au livre XI, chapitre XXVI de l'*Histoire naturelle de Pline, traduction de Littré*, on peut lire textuellement : « ..... Il naît des Bombyx dans l'île de Cos, les exhalaisons de la terre donnant la vie aux fleurs que les pluies ont fait tomber du Cyprès, du Térébenthinier, du Frêne, du Chêne. Ce sont d'abord de petits papillons nus : bientôt, ne pouvant supporter le froid, ils se couvrent de poils et se font contre l'hiver d'épaisses tuniques en arrachant avec les aspérités de leurs pieds le duvet des feuilles. Ils forment un tas de ce duvet, le cardent avec leurs ongles, le traînent entre les branches, le rendent fin comme avec un peigne, puis le roulent autour d'eux et s'en forment un nid qui les enveloppe. C'est dans cet état qu'on les prend ; on les met dans des vases de terre, on les y tient chaud, les nourrissant avec du son ; alors il leur naît des plumes d'une espèce particulière et quand ils en sont revêtus, on les renvoie travailler à une nouvelle tâche. Leurs coques jetées dans l'eau s'amollissent, puis on les dévide sur un fuseau de jonc. Les hommes n'ont pas eu honte de se servir de ces étoffes, parce qu'elles sont légères en été. Les mœurs ont tellement dégénéré que, loin de porter la cuirasse, on trouve trop lourd même un vêtement. Toutefois nous laissons maintenant aux femmes le bombyx d'Assyrie. »

Cherchons le vrai au milieu de ces connaissances confuses : le ver de Cos vivait sur le cyprès, le thérébinthe, le frêne et le chêne ; il était velu et savait se former un cocon soyeux entre les branches. Ces cocons recueillis, étaient placés dans un vase avec du son, non pas pour nourrir l'animal, comme l'a cru Pline, mais pour le tenir mollement. Quand les papillons étaient éclos, on les lâchait pour propager l'espèce. La soie des cocons était recueillie, soit en la dévidant, soit en la filant au fuseau ; cette soie servait à fabriquer des tissus fins et légers, mais inférieurs en qualité à ceux que les marchands apportaient de l'Asie orientale, à travers l'Assyrie et dont les femmes faisaient seules usage.

Les commentateurs ont généralement admis l'existence du bombyx de Cos, d'après Pline et Aristote, ainsi que l'industrie de la soie dont il était l'objet. Quant à la soie assyrienne mentionnée par Pline, était-elle produite par le ver du mûrier ? C'est probable. Il faut néanmoins tenir compte de ce fait que l'Inde et surtout le Bengale ne reçurent le ver à soie du mûrier que tard et presque avec indifférence. La culture du mûrier offrait quelques difficultés aux paresseux indous, ils possédaient des vers à soie d'autres espèces sauvages, donnant sans efforts de bons produits : la soie *tussah* était chez eux abondante et solide. Ils n'avaient pas intérêt majeur à introduire une soie plus belle, plus brillante, mais plus difficile à obtenir. La soie tussah des gros cocons bruns, pouvait venir par l'Assyrie aussi bien que celle du pays des Sères.

(*A suivre.*)

(*Bulletin de la société d'Acclimatation.*)

Situation météorologique. — Roubaix, 4 janv. — Hauteur barométrique : 768. — Température : 7 heures du matin, 5 degrés au-dessous de zéro : une heure du soir, 3 ; 5 heures du soir, 5 degrés.

Paris, 4 janvier. — Le baromètre descend sur le nord du Continent, il monte partout ailleurs et l'aire des fortes pressions, qui s'étend des cotes ouest de l'Europe au centre de la Russie se déplace vers le sud. Le minimum de la Méditerranée a donc moins d'importance, tandis que les bourrasques qui passent dans les régions polaires se rapprochent, au contraire, du nord de l'Ecosse. Les courants du large s'accentuent des Iles-Britanniques au nord de la Russie, ceux du nord-est sont modérés sur la France. Il est tombé quelques pluies en Autriche, en Italie, à Alger et à Stornoway.

Le temps reste relativement doux sur les pays du Nord ; il est très froid dans les autres contrées. Ce matin, le thermomètre marquait — 21 degrés à Moscou — 10 à Vienne, 8 à Paris — 1 à Brest, 3 à Rome, 9 à Stornoway et 10 à Alger.

A Paris, hier, très beau temps.

Température : Maximum, 0 degré 5 ; minimum, —7 degrés 2.

NOUVELLES MILITAIRES

Tableaux d'avancement. — Dans la liste des chefs de bataillon proposés et classés pour le grade de lieutenant-colonel, nous relevons les noms de MM. Deckherr, du 110e régiment d'infanterie ; Conviat, du 130e régiment (école militaire préparatoire de Montreuil-sur-Mer); Urion, du 43e régiment d'infanterie ; Fleury, du 1er régiment ; Caussade, du 21e régiment de dragons; Dumonneau, sous-directeur de l'artillerie à Lille ; Pesret, sous-directeur de l'artillerie à Maubeuge ; Peschard, sous-inspecteur des forges du Nord.

Dans la liste des lieutenants d'artillerie proposés et classés pour le grade de capitaine, nous remarquons les noms de MM. André, du 15e régiment; Michels, du 27e ; de Romanie, du 1er bataillon d'artillerie de forteresse ; Baudier, du 2e bataillon de forteresse ; Roger, du 27e régiment.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Dans la dernière assemblée générale mensuelle de la Société industrielle du Nord de la France, M. l'abbé Vassart a parlé de la *primuline*, de sa découverte, de sa constitution chimique, de sa fixation par teinture sur fibres textiles, des diverses nuances auxquelles elle peut conduire et de l'application qui en a été faite à la teinture en pièces.

La *primuline* est une matière colorante jaune qui rappelle la nuance de la primevère, *primula*, d'où primuline. Sa découverte est due à M. Arthur G. Green (fév. 1887), sa fabrication a été entreprise par la Maison Brooke, Simpson et Spiller.

On sait de sa constitution chimique que c'est un acide sulfoné, contenant au moins un amidogène et donnant, chauffé avec la chaux, de la thio-para-toluidine.

Elle monte sur fibres végétales en bain porté au bouillon en présence du sel marin ; pour les fibres animales le bain doit être ou neutre ou légèrement acide.

Cette matière fixée sur fibre peut donner des dérivées diazoïques en passant dans un bain de nitrite de soude avec acide sulfurique. Le diazo formé est susceptible de donner différentes nuances en se condensant avec des phénols ou des amines (développeurs ou révélateurs), en un mot on fait sur la fibre les opérations de diazotation et de combinaison qui se font dans les ateliers de fabrication des colorants azoïques.

Les nuances différentes obtenues sont solides aux bains acides souvent employés dans la teinture de la laine. Un tissu de laine, avec effets de coton teint avant tissage en nuances dérivant de la primuline, peut être teint comme une pièce pure laine et les nuances coton résistent. La fabrication a trouvé dans cette application d'heureuses et nouvelles ressources pour obtenir une riche variété de nuances en pièce laine et coton. M. l'abbé Vassart présente une belle série d'échantillons de tissus préparés par M. Emile Roussel et reposant sur cette application qu'il a brevetée.

Un ivrogne tapageur. — Vendredi soir, un ouvrier, Desiré V... qui avait trop bu dans la journée était allé chez Mme Pauline Grand, au quai de la Vigne, pour y prendre un verre, mais il lui fut refusé. Desiré V... fit alors tant de tapage dans l'estaminet qu'on dut avoir recours à la police qui le calma en rédigeant un rapport à sa charge.

Dans la bagarre qui s'est produite jeudi soir entre M. J. L... et sa femme, demeurant rue St-Joseph, nous avons dit que Mme C. D..., habitant la rue du Collège, était venue au secours de sa sœur et que toutes deux s'étaient élancées sur M. J. L..., ce qui leur avait valu un rapport. On nous prie de dire que ce n'était pas Mme C. D... de la rue du Collège qui se trouvait dans la bagarre mais, une troisième sœur de Mme J. L... qui habite la rue Saint-Jean.

Société de consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau, 3 livres, 0,58 ; Blanc, 3 livres, 0,53; Ménage, 4 livres, 0,58.

Ecole nationale des Arts Industriels de Roubaix. — Cours de chauffeurs à l'ancien conditionnement ue du Château, tous les dimanches à 10 h. du matin, professeur : M. E. Cornut.

CARTES VISITES. — L'imprimerie de *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes-visites et cent enveloppes. (Voir 4e page)

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

Les arbres fruitiers. — Les personne qui désirent des renseignements sur la conduite des arbres fruitiers, les trouveront dans le traité d'arboriculture de M. Griffon, professeur en chef à l'école d'arboriculture de Tournai. Ce traité vient de paraître en deuxième édition; on peut se le procurer à la librairie du **« Journal de Roubaix »**, 17, rue Neuve.

Nettoyages, teintures crême et apprêts à neuf de rideaux, stores, couvre-lits de tulle, guipure, etc. Conservation des couleurs les plus délicates, coloris ravivés, à la **Grande Teinturerie SONNEVILLE, 11, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.**

AVIS

La Chambre de Commerce, ayant pris l'initiative d'une exposition collective des produits de l'Industrie roubaisienne, comprenant les tissus de toute espèce, les laines peignées et filées, les filés de coton, etc., prie Messieurs les Industriels, qui seraient disposés à lui prêter leur concours de vouloir bien en donner avis dans le plus bref délai, avant le 15 janvier autant que possible, au Secrétariat de la Chambre (Bibliothèque publique, rue Neuve, 3).

Cette exhibition collective n'entraîne aucun frais pour les exposants; la Chambre de Commerce prend à sa charge l'emplacement, le transport, l'installation, la représentation et les mesures de conservation. Les exposants pourront apposer sur leurs produits des étiquettes portant leur nom et raison sociale, sans toutefois participer individuellement au concours, toute récompense qui serait obtenue devant s'appliquer à la *collectivité de Roubaix*.

La Chambre de Commerce espère que Messieurs les Industriels voudront bien l'aider à rendre cette installation aussi belle et aussi complète que possible, afin que la vieille réputation de la fabrique de Roubaix conserve le rang qu'elle occupe si avantageusement dans le monde des affaires.

Le Président, H. MATHON.

TOURCOING

Un commencement d'incendie a éclaté, vendredi dans la journée, chez M. B..., rue de Lille.

Le feu a pris naissance dans les cendres déposées au rez-de-chaussée. Les dégâts sont insignifiants.

L'auteur involontaire de l'accident de voiture survenu lundi soir, dans la rue du Haze, M. C. Taverne, nous demande une rectification à notre récit. Son cheval, suivant lui, avait l'allure du petit trot et non du grand trot : malgré les cris d'avertissement, le vieillard s'est jeté dans les roues avant qu'on ait eu le temps d'arrêter la voiture.

Nous laissons à M. Taverne la responsabilité de ses assertions.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

L'affaire de l'hôpital Sainte-Eugénie. — Le *Progrès du Nord* reconnaît avec nous que M. Achille Thomas a très réellement reçu les derniers sacrements ; mais il veut voir dans ce fait un résultat de la pression exercée par les Sœurs sur le malade.

Voilà qui sera bientôt dit, mais qui sera difficilement admis. M. Achille Thomas est décédé à la maison de santé de l'hôpital Sainte-Eugénie, maison desservie par les professeurs de la Faculté de médecine de l'Etat et où, à côté des Sœurs, existe un personnel administratif dépendant de la ville et peu suspect de favoriser le prosélytisme catholique.

Aucune pression n'a eu lieu et c'est de lui-même que M. Achille Thomas a demandé à être administré, devant un interne suppléant de service, élève de la Faculté de médecine de l'Etat; c'est de lui-même qu'il a renoncé à la franc-maçonnerie et qu'il a signé sa renonciation.

Voilà la vérité exacte et précise. Et cet homme, mort en chrétien, a été enterré civilement.

S'il y a eu quelque part une violation de la liberté de conscience, c'est de la part des membres de la *Loge maçonnique*, qui se sont crus en droit, ayant payé les soins donnés au corps de s'emparer de l'âme de ce malheureux. Nous n'ignorions nullement ce détail, mais un bienfait n'est un bienfait qu'à la condition d'être désintéressé.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 4 janvier 1889

Présidence de M. Parenty, vice-président

Mme veuve X..., marchande-bouchère à Roubaix, avait relégué, dans un coin reculé de son armoire, tous ses bijoux, montre en or, boucles d'oreilles, tour de cou, etc.

Un jour elle s'aperçut de la disparition de ses chères reliques.

Elle usa d'un moyen qu'on emploie parfois lorsque l'on soupçonne une personne contre laquelle on n'a aucune preuve sérieuse à indiquer. Elle glissa une pièce de cinquante centimes sous son oreiller et comme la servante seule avait accès dans la chambre à coucher pour refaire le lit, elle se dit : Si la pièce est enlevée elle seule est coupable, son silence est une preuve suffisante de son manque de probité.

Le lendemain, en effet, la pièce ne se trouve plus à la place où elle était déposée, plus de doute, on se trouve sur la vraie piste, la voleuse s'est laissée prendre à ce piège grossier.

Plainte fut donc portée contre Maria Depriester, qui, pressée de questions par sa patronne, avait fini par avouer qu'elle avait conservé la pièce d'argent pour se procurer quelque futile ornement.

Elle était poursuivie pour vol d'argent et vol de bijoux. A l'audience elle nie avoir pris la montre et autres objets précieux et maintient son aveu relativement aux cinquante centimes, mais en ajoutant qu'elle les avait restitués aussitôt qu'on les lui avait réclamés.

Le Tribunal n'approuvant guère la moralité du procédé qui consiste à tenter la vertu des gens pour les convaincre de vol, acquitte la servante du chef de vol de bijoux, mais la condamne à quinze jours de prison pour la rétention frauduleuse de la pièce d'argent.

Attaque nocturne et vol. — Un sieur Vandenbosche accompagnait une demoiselle, qu'il ramenait un peu tard au logis paternel, quant, arrivé sur la Grand'Place de Roubaix il fut accosté par un nommé Alfred Vandenbogarde qui commença par l'injurier, lui donna ensuite un coup de tête en pleine poitrine et se sauva, enlevant la montre en or, avec partie de la chaîne qui était en doublé qu'il a brisée. Le morceau de la chaîne fut retrouvé à quelques pas, la montre n'était plus en la possession du voleur quand il fut arrêté dans un estaminet voisin.

Il prétend aujourd'hui que c'est lui qui a été attaqué, que l'enlèvement de la montre n'a été pour lui qu'un moyen violent de défense et qu'il a rejeté montre et chaîne sur le pavé; malheureusement il est en contradiction avec les témoins qui sont d'accord pour déclarer que lui seul est l'aggresseur et la moitié de la chaîne a été retrouvée sans doute parce qu'elle ne lui parut pas de grande valeur et ne pouvait être revendue sans exciter les soupçons.

Les juges n'accordent pas créance à ce système de défense et condamnent le voleur à quatre mois de prison.

MAITRE CARRÉ.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, 4 janvier 1889.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

Au moment où le temps paraît se disposer à la gelée et où les patineurs se préparent à prendre leurs ébats, je crois utile de recourir à la publicité de votre estimable journal pour appeler l'attention de l'administration municipale sur les mesures de précaution qu'il serait bon de prendre au parc de Barbieux.

Les différentes pièces d'eau présentent, paraît-il, des profondeurs assez inégales et en tous cas suffisantes pour qu'il y ait danger en cas de chute par suite de la rupture de la glace.

Il serait très simple d'avoir sur les bords des perches et des cordes sous la surveillance du garde du jardin et en cas de besoin cette simple mesure de précaution éviterait sûrement des catastrophes, comme il s'en est déjà produit dans différentes villes en semblables circonstances, en permettant de ramener immédiatement sur la terre ferme, les infortunés patineurs qui se seraient offert la fantaisie (hors saison) d'un bain froid.

Agréez, Monsieur le Directeur, les remerciments anticipés, pour l'hospitalité qu'il sollicite dans vos colonnes, et les salutations empressées d'un *Père de famille.*

NORD

La fermeture de la chasse. — La date de la fermeture de la chasse n'est pas encore fixée dans le Nord : nous pouvons cependant dire que le jour choisi sera le 20 ou le 27 janvier, plus probablement le 20.

Un accident à la gare de Douai. — Le nommé Mortellette, originaire de Faumont, établi à Douai avec sa famille et exerçant la profession d'homme d'équipe à la Compagnie du Nord, a été, vendredi matin, victime d'un terrible accident.

Il travaillait sur la voie, à l'entrée de la gare de Douai, et venait d'aider à la manœuvre d'une plaque tournante, au moment où l'express venant de Lille et arrivant à Douai à 7 h. 33 du matin entrait en gare.

Ce malheureux ne put se garer à temps; il fut tamponné, frappé par la machine et renversé entre les deux rails. Il est resté couché sur la voie pendant que le train tout entier passait sur lui. Il a eu la joue, l'œil et l'oreille du côté droit affreusement abîmés.

On s'empressa autour de lui et lorsqu'on le releva il n'avait pas perdu connaissance et exprimait son étonnement de la manière dont il avait été atteint par la machine.

Mortellette fut transporté dans une des dépendances de la gare, où les premiers soins lui furent donnés par le médecin de la Compagnie. Il fut ensuite transporté à l'Hôtel-Dieu où l'on espère le sauver.

BELGIQUE

Mouscron. — *Les vols.* — Dans la nuit de vendredi on a volé chez le sieur C. T'Jeons à Luingne, une douzaine de lapins et chez le sieur Steelandre, au Compas, une biche.

— *Les réformes dans la garde-civique.* — Il paraît que le projet de loi portant réorganisation de la garde civique a subi des retouches avant d'être déposé sur le bureau de la Chambre. L'obligation du service est maintenue jusqu'à 50 ans, et l'on a renoncé à augmenter notablement le nombre des exercices annuels. Le reste du projet est tel qu'on l'a indiqué précédemment : élection des officiers subalternes tous les dix ans; nomination par arrêté royal des officiers supérieurs, adjudants-majors, comptables et médecins, sur la proposition du chef de la garde; commission d'examen nommée par le chef de la garde, sans tenir compte des grades; conseils de recensement nommés par arrêté royal. Le projet, dit la *Défense nationale*, sera déposé dès la rentrée des Chambres.

Le nouveau gouverneur d'Anvers. — Le *Handelsblad* d'Anvers annonce aujourd'hui que le nouveau gouverneur appelé à succéder à feu M. le Chevalier Du Bois de Vroylande sera le baron Osy, député meetingiste d'Anvers.

La faillite de la banque Talboom de St-Nicolas. — La banque Talboom obtiendra un concordat. Un seul créancier fait encore opposition. La fortune considérable de M. Talboom est engloutie; Mme Talboom, qui, de son côté, est fort riche, interviendra pour une large part dans le paiement des créances.

La question militaire à Coutrai. — Le comité de l'Association conservatrice de l'arrondissement de Courtrai vient de s'occuper des mesures à prendre à l'occasion de la déclaration de M. le comte d'Oultremont. La réunion, persistant dans son opinion hostile au service personnel, a émis le vœu que la Fédération des associations conservatrices se rende l'organe des protestations qu'a fait surgir de toutes parts la seule annonce du nouveau projet de loi militariste.

Le comité a décidé d'engager le comité de la Fédération des cercles catholiques à aviser sans retard, pour traduire en une manifestation éclatante la vive opposition que rencontre, dans le pays, l'idée d'aggraver les charges militaires, soit par l'introduction du service personnel, soit de tout autre manière.

Le libéralisme jugé par l' « Opinion libérale ». — «Le libéralisme est un mort qui se porte bien. Si nous voulions nous unir étroitement, nous ne tarderions pas à sortir de la fosse.»

Un discours du prince Baudouin. — Au dîner offert jeudi soir aux officiers des grenadiers quittant le corps, le colonel Vergote, dans un toast, a appuyé tout particulièrement sur l'attachement que portent à la famille royale tous les officiers de l'armée, attachement qui n'attend que l'occasion de se manifester.

Le prince Baudouin, très ému, lui a répondu par un discours remarquable de concision et de réflexion sérieuse. Il est nécessaire, a-t-il dit, qu'il connaisse beaucoup d'officiers et qu'il partage leur vie, à tous. C'est dans ce but, non seulement qu'il change de régiment, mais qu'il ira en province. Il ne perdra jamais les précieux souvenirs qu'il garde de son passage au régiment des grenadiers, qu'il espère, a-t-il ajouté, commander dans un avenir prochain. Une ovation respectueuse a souligné ce discours du prince, qui a su, paraît-il, s'attacher tout le monde durant son trop court séjour au régiment.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DEHOUCK-LAHAYE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis DEHOUCK, veuf de Dame Amélie LAHAYE, membre du Tiers-Ordre de la Confrérie du Saint-Sacrement, décédé à Roubaix, le 4 janvier 1889 dans sa 79e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le dimanche 6, à 5 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de France, 30.

Les amis et connaissances de la famille LEFEBVRE-COURMONT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame Georges LEFEBVRE, née Jeanne COURMONT, décédée à Lille, le 4 janvier 1889, à l'âge de 23 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 7 courant, à 11 heures 1/2, en l'église Saint-Sauveur, à Lille. (Les Vêpres, Matines et Laudes seront chantées le samedi 5 janvier, à 4 heures du soir). — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de la Liberté, 229, à 11 heures 1/4. — Des Messes seront célébrées au Maître-Autel de ladite église, le lundi 14 janvier, pendant toute la matinée; et un obit sera chanté le même jour, à onze heures (les Laudes à 10 heures 1/2). 18552

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 7 janvier 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Aimée A LUIN, épouse de M. Jules FLIPO, décédée subitement à Roubaix, le 31 décembre 1887, à l'âge de 51 ans et 5 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 7 janvier 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste DUPUREUR, veuf de Dame Stéphanie DUQUENNOY, décédé à Roubaix, le 23 décembre 1887, dans sa 81e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 8 janvier 1889, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Hortense-Zénaïde QUIVRON, épouse de M. Edouard BURIDANT, décédée à Roubaix, le 27 novembre 1888, dans sa 47e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 7 janvier 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Adèle-Joséphine BENIAUX, épouse de M. Henri DELEU, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1888, dans sa 30e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 8 janvier 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Madame Cyrille BOYAVAL, née Pélagie-Joseph LIAGRE, décédée à Roubaix, le 10 janvier 1888, dans sa 68e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 7 janvier 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Françoise POLLET, veuve de Monsieur François SCREPEL, décédée à Roubaix, le 29 décembre 1887, dans sa soixante-quinzième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 7 janvier 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de M. Henri PENNEL, entrepreneur, époux de Dame Forentine DUROT, décédé à Roubaix, le 8 janvier 1888, dans sa 62e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

L'affaire Bazaine-Morier

Madrid, 5 janvier. — Sir F. Fort, ambassadeur d'Angleterre, a fait faire des démarches auprès du fils de l'ex-maréchal Bazaine pour le prier de rechercher si, dans les papiers de son père, il ne se trouvait pas des notes qui pourraient servir à démontrer davantage la mauvaise foi de l'attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne à Madrid, dont le rapport a servi de base aux accusations portées contre sir Morier.

L'affaire Chambige. — Une protestation

Le *Gaulois* publie la lettre suivante que M. Grille a adressé au Président de la République :

« Monsieur le Président de la République,

» Au lendemain des assises, le président du jury de Constantine se présentait chez moi, au nom de ses collègues, pour répudier toute complicité dans la singulière clémence apportée par la cour dans l'application de la peine infligée à Chambige, reconnu coupable d'avoir assassiné Mme Grille avec préméditation.

» Au lendemain de la mesure que vous venez de prendre à votre tour en faveur de ce criminel, je crois de mon devoir de faire la même démarche.

» Ignorant les considérations particulières qui ont pu vous décider à infliger cette suprême insulte à la pauvre victime, je me garderai de protester. Mais j'ai le droit de vous faire observer que si, dans votre conscience, l'assassin vous a semblé digne d'intérêt, c'est que vous avez dû oublier que j'avais deux filles que vous condamnez à se trouver, dans quelques années, vis-à-vis de l'homme qui, non seulement a lâchement tué leur mère, mais encore a essayé de la déshonorer par ses infâmes calomnies.

» Je viens donc, monsieur le président, vous demander de faire grâce pleine et entière à l'assassin Chambige, pour que je puisse me faire justice moi-même, puisque le plus haut dignitaire de mon pays me la refuse.

» Ce que vous avez accordé à un assassin, vous ne pouvez me le refuser à moi qui ne suis qu'un honnête homme.

» Je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir fourni l'occasion de répondre à toutes les infâmies déversées sur ma chère et sainte morte; d'affirmer une fois de plus, en face d'honnêtes gens, ma foi absolue et entière dans sa pureté et sa vertu, le profond respect pour celle qui a porté mon nom, pour la mère de mes enfants.

» Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mon respectueux dévouement. GRILLE »

La tour Eiffel

On lit dans le *Petit Journal* :

« Penche-t-elle ou ne penche-t-elle pas ?

» Hier, dans l'après-midi, un de nos lecteurs nous écrivait qu'après avoir attentivement regardé la tour Eiffel, il avait acquis la conviction qu'elle penchait légèrement à gauche.

» Deux heures plus tard, nous recevions une lettre d'un autre lecteur qui nous faisait part de la même observation. Décidément la chose devenait sérieuse et méritait confirmation. Un de nos rédacteurs les plus agiles s'est donc précipité chez M. Eiffel.

» — Penche-t-elle? Ne penche-t-elle pas ?

» — Simple effet d'optique, nous a-t-on répondu; pas autre chose. La preuve c'est que vos correspondants croient que la tour penche à gauche et que certaines personnes, parmi lesquelles un membre de l'Institut, nous a dit, à nous, qu'elle penchait à droite.

» Du reste, nous avons voulu exactement savoir à quoi nous en tenir, et ces jours-ci on a procédé à des expériences qui ont démontré que la déclivité de la tour, si tant est qu'elle existe, ne dépasse pas un ou deux centimètres.

» Mais nous allons faire mieux encore, et incessamment les expériences vont être renouvelées avec des appareils d'une telle précision que nous pourrons savoir ce qu'il en est à un millimètre près.»

Incendie d'un théâtre russe. — Nombreuses victimes

Saint-Pétersbourg, 5 janvier. — Le théâtre de Novgorod vient d'être détruit par un incendie.

Le feu a pris dans un magasin de décors attenant au théâtre.

Le public et les artistes ont pu sortir avant que l'incendie ait gagné la salle, mais dans la bousculade causée par la panique, quatre personnes ont été écrasées et un grand nombre plus ou moins grièvement blessées.

Empoisonnement. — L'affaire Pastré-Beaussier. — Le prévenu conduit à Honfleur.

Honfleur, 5 janvier. — Pastré-Beaussier, l'élève en pharmacie arrêté dernièrement à Paris sous l'inculpation d'empoisonnement du pharmacien Decamps et de sa famille, chez lequel il était employé au Havre, vient d'arriver à Honfleur.

Il est descendu du bâteau, conduit par les gendarmes et accompagné des docteurs Brouardel et Pouchet, médecins-experts.

Ces messieurs doivent assister à l'exhumation du corps de Mme Decamps, inhumée au cimetière de Honfleur, qui aura lieu en présence du parquet de Pont-l'Evêque.

Les crimes en Angleterre. — Jack l'éventreur. — Légendes populaires. — La terreur dans les villages.

Londres, 5 janvier. — La victime du crime de Bradford a été enterrée hier au cimetière Wesleyen de Windhill, près de Bradford. Le cortège était très nombreux et un grand nombre de couronnes ont été déposées sur la tombe.

L'individu arrêté à la suite du crime de Yeoril a réussi à établir un alibi.

L'opinion populaire est que Jack l'Eventreur fait en ce moment une « tournée de crimes ».

Une véritable terreur règne dans les villages du Somersetshire, où les grandes personnes ellesmêmes n'osent plus sortir la nuit.

Nicaragua et Panama

Washington, 5 janvier. — La Chambre des représentants a adopté, avec de nombreux amendements, la loi votée par le Sénat relative à la reconnaissance de la Compagnie du canal de Nicaragua.

Le comité des affaires étrangères au Sénat a fait un rapport favorable sur la résolution du sénateur Edmonds, protestant contre la construction par aucun gouvernement européen d'un canal à travers l'isthme de Panama.

Le sénateur Sherman a soumis le rapport en déclarant qu'il espérait que la résolution recevrait l'approbation unanime du Sénat.

Affaires d'Irlande. — Nouvelles poursuites contre M. W. O'Brien. — Les évictions.

Londres, 5 janvier. — Deux assignations ont été adressées à M. W. O'Brien qui est accusé d'avoir, en deux occasions, pris part à une conspiration criminelle ayant pour but d'exciter certains tenanciers à ne pas payer leurs rentes.

On mande de Dublin que le shérif et son assistant ayant vainement essayé de procéder à une éviction à Gweedone, on dut recourir à la force militaire et à la police.

Le tenancier, qui était soutenu par quinze de ses amis, reçut la police à coups de pierres en disant qu'il se souciait aussi peu de la reine que du diable.

On dut alors commander le feu.

Le shériff avait prévenu préalablement le curé du district que l'on tirerait sur toute personne qui se montrerait aux fenêtres de la maison assiégée.

Le prêtre fit alors un appel aux hommes enfermés dans la maison, leur conseillant de céder, et, au moment où les soldats armaient leurs fusils, le tenancier se rendit et fut immédiatement conduit en prison.

L'inspecteur Heard a reçu une sérieuse blessure à la tête et deux baillis ont été également blessés.

CRÉDIT LYONNAIS

ROUBAIX, 2, rue de la Gare, ROUBAIX
TOURCOING, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville

Le Crédit Lyonnais ouvre des comptes-courants et escompte les effets de commerce à des conditions très réduites. 34919—17984

Maison A. BOUTRY

36, rue de l'Espérance, Roubaix

ENTREPRISE de TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

Spécialement :

VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers

Terrassements pour nivellements avec grand matériel

FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES

BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie

Réparations. Grande célérité

Si l'ancienneté est la base respectée de la génération des familles, elle est également un titre de noblesse indiscutable pour les produits hygiéniques qui concourent de la beauté et à la santé du corps humain. Cette noblesse de nom et de race ne saurait être disputée à l'*Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac*, dont la formule miraculeusement trouvée sous les ruines de l'Abbaye, date du quatorzième siècle. Elle est garantie dans toute sa pureté par la signature et le cachet de dom Maguelonne.

A. SEGUIN, BORDEAUX.

Elixir : 2, 4, 8, 12 et 20 Fr.
Poudre : 1.25, 2 et 3 Fr.
Pâte : 1.25 et 2 Fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc.

18549d

PILULES GICQUEL

Souveraines contre
Constipation, Bile, Glaires
Maux d'Estomac
Manque d'Appétit, Maux de Tête
Etourdissements
Douleurs, Rhumatismes

1f 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

17902

LE MASSON

Dentiste Expert

Dents et Dentiers perfectionnés

Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

FAITS DIVERS

Une brute. — Quelques jours avant le premier de l'An, Lhomond, cordonnier, qui vivait maritalement rue Désirée à Paris avec une couturière nommée Vannier, âgée de quarante-deux ans, avait reçu de cette dernière un congé en règle.

Lhomond en conçut un vif dépit. Il ne cessait de rôder aux alentours de la demeure de la femme Vannier, essayant de voir celle-ci et de la décider à reprendre la vie commune. Hier soir, Lhomond parvint à fracturer la porte de la couturière. A peine entré chez la femme Vannier, il se jeta sur elle et, après l'avoir terrassée, il la frappa de dix-huit coups d'une lime très effilée en forme de poignard ; puis il chercha à l'étrangler et lui enleva à coups de dents toute la joue droite et le sein gauche. La malheureuse poussait des cris épouvantables.

Cependant aucun voisin n'osait intervenir. Alors elle se précipita dans la rue par une fenêtre restée entr'ouverte. Le logement est situé au deuxième étage. A ce moment arrivaient des gardiens de la paix qui s'emparèrent enfin du meurtrier et le conduisirent chez M. de Chauvigny, commissaire de police.

Quant à la victime, elle était dans un tel état que le médecin, appelé aussitôt auprès d'elle, s'opposa à son transport à l'hôpital Tenon, alléguant qu'elle pouvait mourir en route.

MARCHÉS A TERME

Cours du 5 Janvier 1889

LAINES PEIGNÉES

ROUBAIX-TOURCOING — Peignés laines mères de la Plata et de l'Uruguay (qualités 1 et 2) ; Peignés laines de Peaux de la Plata et de l'Uruguay, dites laines d'Arles (qualités 3 et 4). Qualité 1 et 3 : peigné de fabrique ; qualité 2 et 4 : peigné courant.

ANVERS (par voie télégraphique) — Peignés Buenos-Ayres : Français, Allemands ; Peignés allemands Australie.

MOIS de LIVRAISON	1 Cours de la veille de 11 h. 1/2	1 Cours de la veille de 4 h. 1/2	1 Cours du jour de 11 h. 1/2	1 Cours du jour de 4 h. 1/2	2 Cours de la veille de 11 h. 1/2	2 Cours de la veille de 4 h. 1/2	2 Cours du jour de 11 h. 1/2	2 Cours du jour de 4 h. 1/2	3 Cours de la veille de 11 h. 1/2	3 Cours de la veille de 4 h. 1/2	3 Cours du jour de 11 h. 1/2	3 Cours du jour de 4 h. 1/2	4 Cours de la veille de 11 h. 1/2	4 Cours de la veille de 4 h. 1/2	4 Cours du jour de 11 h. 1/2	4 Cours du jour de 4 h. 1/2	Français Cours de la veille	Français Cours du jour	Allemands Cours de la veille	Allemands Cours du jour	Australie Cours de la veille	Australie Cours du jour
Janvier	550 »	550 »	550 »	550 »	520 »	522 1/2	525	525 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	520 »	520 »	542 1/2	542 1/2	... »	... »
Février	540 »	540 »	545 »	545 »	515 »	517 1/2	520 »	517 1/2	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	520 »	517 1/2	540 »	540 »	... »	... »
Mars	535 »	535 »	535 »	537 1/2	515 »	515 »	515 »	517 1/2	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	520 »	517 1/2	537 1/2	537 1/2	... »	... »
Avril	530 »	535 »	535 »	535 »	515 »	515 »	515 »	520 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	520 »	517 1/2	537 1/2	537 1/2	... »	... »
Mai	527 1/2	535 »	535 »	535 »	515 »	515 »	515 »	515 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	520 »	517 1/2	537 1/2	537 1/2	... »	... »
Juin	527 1/2	535 »	535 »	535 »	515 »	515 »	515 »	515 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	520 »	517 1/2	537 1/2	537 1/2	... »	... »
Juillet	527 1/2	530 »	530 »	530 »	515 »	515 »	515 »	515 »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	520 »	517 1/2	537 1/2	537 1/2	... »	... »
Août	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	537 1/2	535 »	... »	... »
Septembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	537 1/2	537 1/2	... »	... »
Octobre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	537 1/2	537 1/2	... »	... »
Novembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Décembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »

LAINES BRUTES

ROUBAIX-TOURCOING — Laines en suint de Buenos-Ayres : TYPE 1, Correspondant au type prima bonne courante à peigné du Havre ; TYPE 2, Correspondant au type prima bonne couranta à peigne d'Anvers.

LE HAVRE (par voie télégraphique) — Buenos-Ayres 1a BONNE COURANTE 36 0/0. ANVERS (par télégraphe) — Buenos-Ayres 1a COURANTE 34 0/0.

MOIS de LIVRAISON	Type 1 Cours de la veille de 11 h. 1/2	Type 1 Cours de la veille de 4 h. 1/2	Type 1 Cours du jour de 11 h. 1/2	Type 1 Cours du jour de 4 h. 1/2	Type 2 Cours de la veille de 11 h. 1/2	Type 2 Cours de la veille de 4 h. 1/2	Type 2 Cours du jour de 11 h. 1/2	Type 2 Cours du jour de 4 h. 1/2	Le Havre cours de la veille matin	Le Havre cours de la veille soir	Le Havre cours du jour matin	Le Havre cours du jour soir	Anvers Cours de la veille	Anvers Cours du jour
Janvier	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	151 »	151 »	151 »	151 »	155 »	155 »
Février	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	155 »	155 »	155 »	155 »	150 »	150 »
Mars	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	156 »	156 »	156 »	156 »	... »	... »
Avril	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	156 »	156 »	156 »	156 »	... »	... »
Mai	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	156 »	156 »	156 »	156 »	... »	... »
Juin	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	156 »	156 »	156 »	156 »	... »	... »
Juillet	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	156 »	156 »	156 »	156 »	... »	... »
Août	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	156 1/2	156 1/2	156 1/2	156 1/2	... »	... »
Septembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	156 1/2	156 1/2	156 1/2	156 1/2	... »	... »
Octobre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	156 1/2	156 1/2	156 1/2	156 1/2	... »	... »
Novembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »
Décembre	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »	... »